

Le conseiller Tanguay est indigné

La CMTS contestera une surfacturation de 225,000 \$ de la CSST

A 3

la tribune

78^e ANNÉE
No 276

SHERBROOKE, VENDREDI 15 JANVIER 1988

(SAM DIM 85¢) 50¢
Domicile: \$2.75 par sem.

Revers des Nordiques
Le Canadien s'incline 3-2 au hockey ... de ruelle
D 1

Selon l'étude du ministère des Finances sur les répercussions du libre-échange

100,000 travailleurs perdront leur emploi

... mais le pouvoir d'achat de chaque Canadien s'accroîtra de 450 \$ par an



(Laserphoto PC)

Le document d'évaluation du ministère des Finances, dont Michael Wilson est le titulaire, fait état de 120,000 nouveaux emplois nets d'ici 1993, avec la mise en place de l'accord de libre-échange entre le Canada et les E.-U.

OTTAWA (PC) — A compter de janvier 1989, lors de l'entrée en vigueur graduelle de l'accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis et au cours des cinq années subséquentes, au moins 100,000 travailleurs devront se trouver un nouvel emploi.

C'est là le seul élément inquiétant que l'évaluation économique du ministère des Finances, rendue publique hier, a réussi à trouver dans l'application de cet accord de libre-échange commercial avec nos voisins du Sud.

Attendue depuis la signature du protocole d'entente en octobre dernier, l'évaluation, préparée par des économistes du ministère des Finances, a volontairement laissé de côté les aspects négatifs pour se concentrer sur les volets positifs.

D'ailleurs, dans le communiqué accompagnant le document d'une soixantaine de pages, rappelant dans l'ensemble des observations et des chiffres connus, relatant les différentes étapes qui ont conduit à l'accord et les termes contenus dans le document final publié en décembre et signé par le président Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney le 2 janvier, le ministre des Finances, Michael Wilson, parle d'une étude "analysant les avantages qui peuvent être attendus de la mise en oeuvre de l'accord".

Les avantages

"Le document, souligne le communiqué, examine la nature et les sources de gains découlant du libre-échange, ainsi que les obstacles actuels au commerce canado-américain, et présente des conclusions portant sur les avantages économiques qui découleront d'une libéralisation du commerce bilatéral."

Le ministre Wilson ajoute ensuite que l'accord servira les objectifs de renforcement de l'économie canadienne et de création d'emplois plus productifs et de meilleure qualité. "Les Canadiens, a-t-il dit, bénéficieront d'un plus grand nombre d'emplois, de revenus ac-

crus et d'un niveau de vie amélioré."

Alors que la dernière étude du conseil économique publiée en décembre dernier parlait de la création de 350,000 nouveaux emplois au cours des dix prochaines années, le document d'évaluation du ministère des Finances est plus modeste en mentionnant 120,000 nouveaux emplois nets d'ici 1993.

L'évaluation mentionne que les gains de revenu réel progresseront d'au moins 2,5 pour cent à long terme - environ 12 milliards \$ par an, soit une hausse du pouvoir d'achat réel de 450 \$ par an pour chaque Canadien.

Cette étude qui devait fournir plus de données et de précisions sur les conséquences de l'accord parle aussi "d'autres avantages difficiles à quantifier, comme la libéralisation des échanges dans le secteur des services, les mouvements de capitaux transfrontaliers, la réduction des incertitudes grâce à un accès plus sûr au marché américain et une économie plus souple et innovatrice".

Création d'emplois

Les fonctionnaires et auteurs de l'évaluation ont aussi repris les promesses des élus en soulignant que les avantages économiques "seront répartis de façon égale dans toutes les régions du Canada et tous les secteurs largement définis en bénéficieront".

Au chapitre de la création d'emplois, entre autres, le document souligne qu'en assurant un accès plus sûr au marché américain, l'accord aidera à conserver près de 75,000 emplois existants qui autrement auraient été perdus.

L'analyse aborde aussi le sort réservé aux 100,000 travailleurs qui auront à changer d'emploi au cours des cinq prochaines années, une situation jugée peu importante par les économistes du ministère des Finances.

"Les besoins d'adaptation, ont-ils dit, seront peu importants: le libre-échange amènera quelque 25,000 travailleurs par an à changer d'emploi durant la transition - une fraction infime des quatre millions et plus de travailleurs qui changent normalement d'emploi chaque année au Canada."



Le minimum enregistré a été de moins 31,4 degrés, hier, sans compter l'effet du vent. Ces jeunes élèves de l'école Saint-Esprit traversant la rue Galt en savent quelque chose: une leçon de plus dans la journée. (Photo La Tribune - par Stéphane Lemire)

La semelle raide et la boucane dans le front

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Avec un maximum officiel de moins 24 degrés et des vents moyens de 25 kilomètres-heure, les Estriens ont vécu hier une journée dont la température équivalait de moins 45 à moins 50 degrés.

La journée a été suivie d'une nuit particulièrement froide où le mercure a chuté sous la barre des moins 30 degrés.

Aujourd'hui, avec l'ennuage prévu, le maximum devrait s'approcher tranquillement mais sûrement des moins 12 degrés. En fin de semaine, il contera fleurette au point de congélation.

Tout cela pour dire qu'hier les piétons avaient la semelle raide et les usagers de la route, la boucane des tuyaux d'échappement dans le front, pendant que les garagistes ont vécu une autre journée de fous qui fait découvrir cette parcelle de sagesse recelée dans les mots "trop, c'est comme pas assez".

Trop, Trop d'ouvrage ou pas assez. Trop, Trop froid ou trop

chaud. Trop, Trop de neige ou pas assez. Ce n'est sûrement pas de là qu'origine le mot tropical!

En revivait le passé météorologique qu'a éveillé M. Marcel Saumure, du bureau d'Environnement Canada (Estrie-Beauce), on pourrait comparer le 14 janvier 1988 au 14 janvier 1986 puisque d'une part, le minimum de ces deux jours est pratiquement identique avec respectivement moins 31,4 hier et moins 31,7, il y a deux ans, alors que le maximum d'hier est un nouveau record de bas maximum pour un 14 janvier avec moins 24 comparativement au record du 14 janvier 1986, à moins 21,7 degrés Celsius.

Pour la fin de semaine, ce sera surtout le retour des températures près des normales qui fera le bonheur de tous. On ne prévoit ni de tempête ni de vague de froid.

C'est peut-être pas le Pérou mais comme un observateur l'a souligné avec justesse hier, "j'ai pas vu de maringouin depuis le 14 septembre, c'est quand même pas si mal".

Voilà comment il faut prendre la vie!

2 mamans à la gâchette facile...

DETROIT (AFP) — Une querelle entre deux mères d'élèves américaines a dégénéré mercredi en fusillade à la sortie des classes d'une école de Detroit: une d'entre elles a été blessée ainsi que la fille de l'autre.

Selon la police, qui n'a pas voulu donner les identités des mères-la-gâchette, celles-ci se sont disputées à propos de leurs filles de 8 ans. La mère blessée a été touchée à la hanche et à l'épaule et la fille de sa rivale, au menton.

"Elles n'étaient visiblement pas bonnes tireuses, parce que cela a duré un bon moment", a déclaré un membre du personnel de l'école. Aucune autre personne n'a été blessée.

Oubliez les élections hâtives, dit Mulroney

TORONTO (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a calmé hier la fièvre électorale dont se sentent atteints les partis fédéraux depuis quelques semaines, affirmant qu'il restait à son gouvernement "beaucoup de pain sur la planche" avant la tenue du prochain scrutin général.

"Nous n'y avons pas encore réfléchi", a déclaré le premier ministre à Toronto, en réponse aux journalistes qui lui demandaient s'il n'était pas tenté, à la lumière du dernier sondage Gallup, de déclencher au printemps des élections hâtives.

"Bien franchement, je ne fais pas très attention aux sondages, tellement il y en a. Tout le monde et son frère en a un qui lui sort par les oreilles", a affirmé M. Mulroney.

Le dernier sondage Gallup, rendu public hier, indique que les conservateurs ont gagné un point dans la faveur populaire, pour atteindre 30 pour cent, un taux de popularité dont ils n'ont pas joui depuis la fin de 1986.

Ils talonnent de très près le NDP, qui a perdu trois points depuis décembre. Les néo-démocrates n'ont plus que l'appui de 31 pour cent des électeurs décidés, pendant que les libéraux maintiennent leur avance avec un taux de popularité de 36 pour cent, un point de plus que le mois précédent.

Mais tout indifférent qu'il soit aux sondages, M. Mulroney s'est dit néanmoins encouragé hier par la tendance qui paraît se dessiner depuis quelques mois en faveur des conservateurs.

Au Québec toutefois, le gouvernement Mulroney continue de trainer de la patte en terme de popularité, avec seulement 28 pour cent des intentions de vote.



Le président de Loto-Québec, David Clark, a rencontré hier à Québec le ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, pour discuter de la présumée fraude concernant les billets de Provincial. (Laserphoto PC)

Provincial: la qualité du papier s'est détériorée

QUEBEC (PC) — La qualité du papier servant à fabriquer les billets de la loterie Provinciale s'est détériorée récemment et le papier était devenu moins opaque, d'après des tests que vient de faire effectuer Loto-Québec.

C'est ce qu'a révélé hier M. David Clark, président de Loto-Québec, qui a donné une conférence de presse à la suite de l'entretien qu'il a eu avec le ministre des Finances Gérard D. Lévesque au ministère des Finances.

M. Clark a répondu à peu près à toutes les questions touchant le système de Loto-Québec mais a averti qu'il ne pouvait répondre aux questions spécifiques touchant les accusés. "Je n'ai pas le droit d'intervenir dans quelque chose qui va être décidé par le système judiciaire", a expliqué M. Clark.

La qualité du papier servant à

fabriquer les sachets contenant les billets de la loterie Provinciale s'est détériorée entre le moment où le papier a été testé et mis sur le marché avec un nouveau fournisseur et aujourd'hui.

"On voit que ce n'est pas une sécurité à toute épreuve."

Le présent fournisseur, qui imprime et les sachets et les billets de la Provinciale, est la Canadian Securities Printers, de Mississauga, en Ontario, une filiale de la Banque du Canada, qui a commencé à imprimer les billets en septembre dernier.

Loto-Québec tente présentement de savoir auprès du fournisseur ce qui s'est passé. Il est possible que le fournisseur du papier des sachets ait changé la qualité du papier ou que la Canadian Securities ait tout simplement changé de fournisseur.

Elle a été choisie à la suite d'un appel d'offres, a révélé M. Clark. "Ce n'est pas Loto-Québec qui

choisit. Nous sommes co-actionnaires avec les autres provinces dans la loterie Provinciale."

M. Lévesque n'a pas demandé sa démission et M. Clark ne la lui a pas offerte, a-t-il révélé en répondant aux questions.

100,000 \$

M. Clark ignore à combien s'élève la fraude, mais il la fixe personnellement aux environs de 100,000 \$.

Loto-Québec ne possède pas de service de sécurité mais son chef de sécurité est constamment en contact avec la Sûreté du Québec. Des soupçons ont commencé à planer il y a deux ou trois mois et la SQ a commencé officiellement son enquête le 1er octobre.

Ce n'est qu'il y a 10 jours que Loto-Québec a appris qu'il s'agissait d'un problème avec le produit même. Aucune mesure cependant n'avait été prise à la demande de la SQ.

AUJOURD'HUI

15^e jour de l'année

TEMPÉRATURE:

BEAU: -19 — -15 C
LEVER SOLEIL: 7 h 24
COUCHER SOLEIL: 16 h 29
DEMAIN: VARIABLE

Estrie-Beauce, Drummondville: ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Vents modérés par moments. Minimum de près de -19. Maximum de -15 à -17. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

CAHIER "A"

Sherbrooke et régional 2 à 4 et 6
Québec 8
Carrières et professions ... 8

CAHIER "B"

Forum 1
Éditorial 2
International 3
Vivre en '88 4

De tout et de tous 5

National 6

CAHIER "C"

Économie 1 à 3
Petites annonces 4 à 7
Décès 7
Informations générales 8

CAHIER "D"

Sports 1 à 5
Arts 6

Bingo 2-400

la tribune

Prenez votre carte de Bingo dans le Télé-Tribune du 16 janvier 1988

L'Université de Sherbrooke heureuse de l'investissement fédéral en sciences et en technologie

Une initiative qui favorisera la recherche scientifique

par Michel RONDEAU

SHERBROOKE — La création de centres d'excellence est toujours audacieuse, compte tenu du fait que l'objet de leur travail est vite dépassé en une époque où la science et la technologie progressent très rapidement. C'est un véritable pari d'y faire un investissement rentable.

Le vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke, M. Bernard Bénéard, commentait ainsi l'un des objectifs du gouvernement fédéral dans l'investissement de 1,3 milliard \$ en sciences et en technologie annoncé par le premier ministre Brian Mulroney.

L'investissement lui-même, la décision d'offrir un plus grand nombre de bourses aux cycles supérieurs en sciences et en génie,

l'accroissement de l'enveloppe budgétaire des conseils fédéraux favoriseront la recherche-développement et répondront aux besoins du milieu scientifique et de l'entreprise, estime M. Bénéard.

Globalement, dit le vice-recteur, l'initiative du gouvernement fédéral est heureuse, car elle favorisera la recherche et le développement au Canada. M. Bénéard rappelle que le pays se trouve au bas de l'échelle des

pays industrialisés en matière de recherche et de développement.

De plus, note-t-il, dans le contexte du libre-échange avec les États-Unis, qui ont toujours eu une nette avance sur le Canada en cette matière, il est certain que, si le Canada ne veut pas devenir très tôt une simple colonie américaine, il est urgent qu'il fasse des efforts de ce côté.

En ce qui concerne la création de centres d'excellence, M. Bénéard estime qu'il est nécessaire que les universités québécoises se concertent à ce sujet afin d'en bien gérer le développement.

Le Québec, indique-t-il, souffre de deux handicaps à ce sujet, par rapport à l'Ontario: d'abord, le Québec ne reçoit que 38 pour cent

de ce que reçoit l'Ontario de la part du gouvernement fédéral en matière de recherche et de développement; deuxièmement, l'Ontario, contrairement au Québec, bénéficie d'une forte concentration d'entreprises ayant un intérêt en matière de recherche.

L'initiative fédérale en ce qui concerne les centres d'excellence a donc de l'intérêt pour le Québec surtout si les universités québécoises se concertent et si les entreprises manifestent leur intérêt à leur endroit. D'ailleurs, dit M. Bénéard, la faiblesse de la recherche-développement au Canada en général dépend de l'absence des entreprises.

Poursuite de 158,311 \$ contre Hydro-Québec par des fermiers

par Jacques LEMOINE

SHERBROOKE — Des fermiers de Compton ont intenté une poursuite civile de 158,310 \$ contre l'Hydro-Québec en invoquant que des défauts de son réseau avaient causé des dommages à leur production laitière.

C'est ce qui ressort d'une action inscrite en Cour supérieure du district de St-François par l'intermédiaire de Me Adrienne Houle.

Les requérants Robert et Diane Prince ont invoqué que ces défauts de leur réseau ont entraîné une baisse de la production de leur troupeau et nécessité le remplacement d'animaux.

Ils ne cachent toutefois pas que des réparations effectuées depuis ont amélioré la situation.

Ces producteurs laitiers ont mentionné dans leur action qu'ils avaient constaté que leurs vaches donnaient moins de lait, tarissaient prématurément et se blessaient souvent.

Leur vétérinaire a suggéré que ces problèmes pourraient être causés par des tensions parasites.

Ils ont fait vérifier leur système électrique qui était conforme aux normes et ont même fait installer un filtre dans l'espoir d'éliminer les tensions parasites.

Malgré cela, les problèmes ont persisté et mettaient en péril leur production laitière.

Les requérants ont adressé une mise en demeure à l'Hydro-Québec la tenant responsable de cette situation.

Toujours selon sa procédure, Hydro-Québec a dépêché sur les lieux une équipe qui a changé un transformateur et fait plusieurs mises à la terre.

Un préposé leur a même mentionné qu'il y avait trop de voltage.

M. et Mme Prince soutiennent que Hydro-Québec a le devoir d'empêcher que son électricité ne cause des dommages à autrui.

Ils réclament, entre autres, un dédommagement de 24,330 \$ pour perte de revenus de lait entre 1980 et 1987, 27,460 \$ pour l'achat d'animaux de remplacement, 42,810 \$ pour l'acquisition d'un nouveau troupeau laitier, 30,000 \$ pour le coût de la main-d'œuvre supplémentaire et 11,000 \$ pour ennuis de toutes sortes.



Camionnette incendiée au dépotoir

Les pompiers de la caserne 4, sous les ordres du lieutenant Eddy Dumas, se sont rendus hier après-midi au site d'enfouissement sanitaire de la ville de Sherbrooke, chemin des Pèlerins, pour un incendie qui a complètement dévoré une camionnette. Le conducteur, qui allait se débarrasser d'un chargement de rebuts, a senti une odeur de brûlé. Regardant sous le véhicule, il a aperçu le feu, d'où l'alerte. Le véhicule, de modèle 1981, est une perte totale. L'incident est survenu vers 15h15. On ignore si le feu origine d'une défectuosité du système électrique du véhicule.

(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Municipalité de Fleurimont

AVIS PUBLIC

DENEIGEMENT DURANT L'HIVER:

Il est strictement interdit de stationner tout véhicule dans les rues et chemins de la Municipalité entre 2h00 a.m. et 7h00 a.m.

Cette interdiction s'étend pour la période allant du 15 novembre 1987 au 15 mars 1988.

Il est également interdit de souffler ou de jeter de la neige dans les rues et chemins de la Municipalité.

Toute personne qui enfreint une ou plusieurs dispositions du présent règlement est passible d'amende.

30446, 20 nov. 10 déc. 15 janv. 88

Ancien chef de police condamné à 200 heures de travaux

SHERBROOKE — Grant Smith, âgé de 58 ans, a été condamné à accomplir 200 heures de travaux d'intérêt public dans le cadre de sa remise en liberté surveillée pendant une durée de trois ans.

Cette obligation lui a été imposée hier par le juge Gerald Desmarais de la Cour des sessions de la paix.

Smith a été condamné ainsi pour 24 chefs de recel de véhicules de 1983 à 1985.

Le prévenu, qui est un ancien chef de police de Lennoxville, avait été suspecté d'avoir acheté des véhicules volés ou facilité des contrats d'accommodation.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt a représenté que l'aveu de son client le 5 novembre a évité une enquête et un procès longs et coûteux.

Il a expliqué que Smith, qui exploitait un petit garage à cette époque, s'est fait embarquer dans cette aventure.

Me Rancourt a aussi mentionné que son client avait été attaqué par des inconnus en 1986 et a dû être hospitalisé.

Le prévenu a lui-même témoigné qu'il n'avait plus d'emploi, est traité par un médecin mais pourra exécuter des travaux adaptés à son état.

Me Rancourt a rappelé que les travaux communautaires sont une alternative à la détention. Le procureur Claude Mélançon a réclaté contre l'accusé le nombre maximum d'heures prévues par la loi dans un tel cas.

Le juge Desmarais a de plus ordonné la confiscation d'un fusil de calibre .16 saisi chez Smith le 7 novembre 1985 pour possession illégale.

loto-québec Résultats

Tirage du 88-01-13

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	6 548 566,40\$
5/6 + 4	238 676,10\$
5/6 403	1 811,60\$
4/6 21 231	66,10\$
3/6 388 405	10,00\$

VENTES TOTALES: 21 111 018,00\$
 PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 9 500 000,00\$
 Prochain tirage: 88-01-16

No complémentaire 37

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

carnet

On se demande si Serge Godbout voulait faire d'une pierre deux coups en utilisant un film couleur et en développant les photographies en noir et blanc...

— O —

A la suite d'un récent tournoi à Québec, les membres de l'équipe de hockey de l'entrepôt Proviso songeraient à échanger leur équipement de hockeyeur pour des instruments de musique...

— O —

Est-ce que les compteurs d'eau resteront sur la glace?

King wellington
REDIGÉE COLLABORATION

Claude Gauthier a fini de se vanter en affirmant que sa voiture peut démarrer par n'importe quelle température. C'est bien beau de brancher son automobile, mais il faut aussi que le bloc chauffe-moteur soit raccordé au moteur...

— O —

Il paraît que le fiscaliste Claude Bérard aime beaucoup se relire et qu'il ne dormira pas la nuit prochaine tellement il a hâte à demain.

— O —

Les Cantonniers bantam BB de Magog ont engagé André Poulin, président du midget AAA, comme stratège pour la durée des tournois. Les plans de matchs équivalent à... manger la rondelle.

La Quotidienne
724-6768

Le VOITURIER
1261, rue King est. Sherbrooke
30735x 569-5981

Bingo 2-400

la tribune

800\$ A GAGNER

ATTENTION!
Les numéros commenceront dès le samedi et non le mardi suivant.

• UNE SEULE CARTE • DEUX MARATHONS

Prenez votre carte dans le Télé-Tribune du 16 janvier 1988

REGLEMENT:

- Le "BINGO 2-400" consiste en 2 marathons successifs de 400\$ joués sur la même carte.
- La carte "La Tribune plus qu'un journal" (couleur bleue), sera distribuée dans le Télé-Tribune du 16 janvier 1988.
- La publication des numéros du premier marathon commencera le samedi de la distribution de la carte.
- S'il y a plus d'un gagnant d'un marathon, le montant sera divisé. Le nom du ou des gagnants seront publiés dans LA TRIBUNE. Les prix seront expédiés par courrier recommandé ou si le gagnant le désire, ils seront remis à nos bureaux.
- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (564-5470) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés le vendredi et samedi, vous avez jusqu'au LUNDI MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de 800\$ en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

31228

La CMTS conteste une surfacturation de 225,000 \$ de la CSST

par François GOUGEON
SHERBROOKE — La Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) entend contester une récente décision de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), qui lui impose une surfacturation.
 LA CMTS a en effet été soumise voilà peu à une nouvelle classification; ce qui entrainera pour 1987 une dépense non prévue de 75,000 \$ et, pour 1988, de 150,000 \$.

bre, alors que l'année 1987 était pratiquement complétée et que le budget pour l'année 1988 avait déjà été complété, que la CMTS a été avisée de cette décision de la CSST. Cet organisme a décidé de porter le taux de cotisation pour chaque tranche de salaire de 100 \$ versée à ses employés à 3,99 \$ pour 1987 et à 5,49 \$ en 1988, jugeant que la classification de la CMTS était erronée.

Le président Bernard Tanguay, de la CMTS, également conseiller municipal à Sherbrooke, n'a pas apprécié cette décision de la CSST. "C'est un geste

qui nous complique drôlement la vie. Au plan administratif, cela nous pose de sérieux problèmes: dans le cas de 1987, l'année est terminée et pour 1988, cette dépense supplémentaire de 150,000 \$, tout de même très importante, n'avait pas été prévue dans le budget", a déploré Bernard Tanguay.

Les dirigeants de l'organisme de transport en commun ont donc convenu de mandater leur aviseur légal, afin de monter un dossier en vue de contester la décision de la CSST.



Le conseiller Bernard Tanguay

Construction: 1987 se compare à 1986

SHERBROOKE (FG) — En matière de construction à Sherbrooke, 1987 ressemble grosso modo à l'année précédente.

Du moins, c'est à cette conclusion qu'on en arrive à la division de l'urbanisme, où l'on s'affaire à compléter le bilan définitif des activités de la dernière année.

"Globalement, c'est très comparable. Il n'est rien survenu de spectaculaire en décembre qui ait pu faire changer substantiellement les résultats connus alors pour l'ensemble de l'année", a noté hier le responsable de cette division, Michel Archambault.

Ainsi, le résultat définitif de 1987 ne devrait pas être loin des 100 millions \$ obtenus l'année précédente. Car, à la fin de novembre, les chiffres totaux atteignaient les 92 millions \$. Et, à ce moment-là, tout comme l'année précédente, le secteur résidentiel donnait le pas, avec des performances de 67 millions \$. Loin en arrière se retrouvait le secteur commercial, avec 14,7 millions \$ et, encore plus loin en arrière, le secteur des services, avec 4,4 millions \$. Et après, le secteur culturel, et ses 3 millions \$, le fond du baril était occupé par le secteur industriel, avec des dépenses de

toutes natures de 2,8 millions \$, tant pour la construction neuve, les réparations, agrandissements et autres.

Aussi, en attendant le bilan officiel qu'il devrait normalement être en mesure de livrer d'ici dix jours, Michel Archambault ne se risque pas à présu-mer de quoi l'année 1988 sera faite. Il dit ne pas posséder de boule de cristal pour l'avenir en ce domaine.

Rénovation

Néanmoins, après deux années record, l'urbaniste en chef parle de 1988 comme devant être une année d'ajustement et de consolidation, où l'on anticipe que l'accent devrait être mis sur la rénovation; une opération qui a été rendue difficile jusqu'à maintenant car les entrepreneurs étaient occupés à livrer des bâtiments neufs.

On peut toutefois s'attendre à des investissements importants, en autant évidemment que des projets déjà annoncés se concrétisent comme prévu, par exemple avec des dossiers comme le centre des congrès, le siège social d'Hydro-Québec, le projet de la Paton ou encore celui de l'édifice central du gouvernement du Québec, au centre-ville.

Lennoxville veut réaménager le service d'autobus pour réduire sa note à la CMTS

LENNOXVILLE (MM) — L'administration municipale de Lennoxville, jugeant qu'elle doit réserver une part trop importante de son budget pour honorer sa quote-part à la Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke, demande aux dirigeants de l'organisme de mener une étude sur la nécessité de maintenir l'ensemble du réseau qui dessert son territoire.

Et une fois que les élus auront ce rapport en main, possiblement en avril, ils pourront décider de réaménager certains services de façon à diminuer, autant que faire se peut, leur facture annuelle.

"Mais il n'est nullement question de sortir de la CMTS", assure le conseiller Pierre H. Massé, aussi responsable du Comité de transports à Lennoxville.

En 1988, la ville de Lennoxville devra verser 101,200 \$ à la CMTS pour bénéficier du service de transport en commun. En 1987, une somme de 77,400 \$ avait été prévue; Lennoxville fait donc face à une augmentation des coûts de 30,6 pour cent cette année.

Hausse appréciable

D'ailleurs, les contributions

des cinq municipalités connaissent une augmentation appréciable cette année, passant de 1.375.200 \$ à 1.753.800 \$, soit une hausse globale de 27,5 pour cent.

"Il n'y a pas que Lennoxville qui doit payer plus à la CMTS; toutes les municipalités faisant partie de cet organisme ont vu leur contribution être augmentée. Mais je pense que c'est Lennoxville qui doit faire face à la hausse la plus importante, de soutenir le conseiller Massé. Avec une population de 4.000 citoyens, la plus petite parmi toutes les municipalités membres de la CMTS, et un budget total de 2.300.000 \$, payer une somme de 100.000 \$ uniquement pour la CMTS, ça commence à être très important."

La préoccupation des élus de

Lennoxville a d'ailleurs été traduite dans une missive portée à l'attention des autorités de la CMTS.

Le conseiller reconnaît d'emblée que Lennoxville paie pour les services qu'elle obtient et qu'à 100.000 \$, il lui serait impossible d'assumer à elle seule le service de transport en commun.

"Mais on ne pourra pas continuer à absorber des augmentations annuelles de plus de 20 pour cent pendant bien des années. Déjà, on s'interroge drôlement pour 1989", ajoute-t-il.

Maintien des services

L'administration municipale de Lennoxville écarte le recours à une diminution de services pour alléger sa participation financière à la CMTS.

"Nous connaissons en novembre l'augmentation de notre quote-part alors que les nouveaux services offerts à la population deviennent effectifs dès le mois d'août précédent. Il est donc impossible de couper dans les services. Mais en réaménager certains, c'est peut-être possible. Il faut voir si l'achalandage de certains circuits justifie les coûts

que nous dépensons pour en bénéficier. C'est ce que nous pourrions déterminer avec l'étude de la CMTS", de préciser Pierre H. Massé.

De passage à Rock Forest pour se confesser de 80 vols

ROCK FOREST — Toujours en confession depuis plusieurs semaines, le cambrioleur aux mille et une effractions est passé par le bureau des enquêteurs Patrick Vuillemin et Claude Manfette, de la Sûreté municipale de Rock Forest, hier.

Il s'agit, pour bien situer les lecteurs, de cet individu de 20 ans, originaire d'East Angus, qui a décidé pour ne pas passer sa vie en prison et dans les cours de justice, de faire maison nette et de confesser tous les vols avec effraction qu'il a perpétrés dans les

résidences privées, en Estrie, depuis 1985.

L'agent Luc Grégoire, du Bureau des crimes majeurs de la SQ de l'Estrie, a été le premier confesseur dans cette affaire hors de l'ordinaire. Le policier collabore avec tous les autres corps de la

région où le jeune voleur a "travaillé".

La confession enregistrée à Rock Forest a donc permis aux policiers de mettre un point final à 80 cambriolages dans des maisons du côté des secteurs Blanche, St-Rock, Roderic, Rodrigue, Ste-Catherine...

L'individu a déjà déclaré avoir commis ces vols pour satisfaire un besoin impérieux de consommation de cocaïne qui lui coûtait entre 5.000 et 7.000 \$ par semaine. S'il a décidé de collaborer avec la police, il a juré sur son honneur de... qu'il ne vendrait pas les complices qui auraient pu lui donner un coup de main.

La prochaine confession se tiendra dans les locaux de la Police municipale de Sherbrooke et dans les rues de la ville puisque le voleur doit identifier les lieux visités, décrire la façon avec laquelle il s'est introduit et si possible, donner la description des biens volés.

C'est à ces seules conditions que les policiers peuvent classer une plainte, sinon on se trouverait en pleine fabulation.

Il semble toutefois que le voleur possède une mémoire d'ordinateur et comme il est sevré de drogue depuis son incarcération, il y a plusieurs mois, on peut lui prêter confiance. Pour le bon Dieu sans confession, on repassera!



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

On s'affairait à remettre de l'ordre au local réservé à la bibliothèque dans la partie la plus endommagée par l'incendie criminel. La bibliothèque a été relocalisée au casse-croûte pour répondre aux besoins des étudiants.

Huit jours après le feu, le Cégep accueille ses premiers étudiants

SHERBROOKE — La Résidence du Cégep de Sherbrooke, rue Terrill, lourdement endommagée lors d'un incendie criminel la semaine dernière, a accueilli ses premiers étudiants hier matin.

En début d'après-midi, on en comptait plus d'une cinquantaine qui avaient réintégré leur domicile d'études. Et d'ici dimanche soir, on devrait afficher complet, soit aux environs de 200 résidents pour la session d'hiver qui débute lundi.

Les travaux de nettoyage ont été complétés dans un temps record et il n'y avait plus de trace ni d'odeur de fumée... jusqu'à ce que les étudiants ne se mettent à déplacer leurs vêtements et leurs effets personnels pour les laver.

Vêtements et effets qui avaient été enfumés de belle façon tout comme l'édifice lors de l'incendie qui avait pris naissance dans le couloir à proximité de la bibliothèque, au rez-de-chaussée ou au sous-sol selon la porte empruntée.

On rappelle que l'édifice comptait 14 étages.

Selon les dernières informations, le montant des dommages approcherait le demi-million de dollars. Si on n'avait pas eu recours aux procédés modernes et efficaces de nettoyage, la facture aurait pu atteindre le million de dollars, c'est-à-dire un total supérieur aux pertes de feu pour toute l'année 1987, à Sherbrooke.

Si le nettoyage général est chose faite et que les étudiants procèdent à leur nettoyage personnel, il reste des travaux à compléter au niveau des systèmes électriques et de ventilation.

Témoignages

Du côté policier, le détective Hervé Breton, des Enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke, a déjà recueilli plusieurs témoignages mais il a précisé, hier, qu'il lui restait à rencontrer autant de témoins que ceux déjà interrogés.

A cause de la présence de deux foyers d'incendie et de la marche particulière de ce feu qui s'est nourri à même l'inventaire de la bibliothèque, on avait retenu dans les premières heures suivant le sinistre la possibilité d'un incendie d'origine criminelle.

Plus les recherches progressaient et plus l'hypothèse devenait une certitude.

Arrêté sur trois mandats de fraude à travers le Québec

SHERBROOKE — Dans le local d'un établissement hôtelier de la rue King ouest, la Police municipale de Sherbrooke a procédé à l'arrestation d'un individu recherché sur trois mandats d'arrestation de fraude et de bris de condition.

Pierre Brault, âgé de 29 ans, originaire de St-Jean d'Iberville mais plutôt itinérant que fixe d'adresse, a été conduit au quartier général de la rue Marquette pour y passer une nuit.

Il a comparu hier en Cour des sessions de la paix. A la suite de cette comparution, il devra passer une seconde nuit derrière les barreaux puisque la poursuite entend demander au tribunal, ce matin, de priver l'accusé de sa liberté.

On a enfin appris qu'il était également recherché sur mandat par la Sûreté du Québec de Joliette pour des affaires qui se ressemblent toutes.

Bien connu

Cet individu est fort bien connu à travers la province, notamment dans les villes de Sherbrooke, de Granby et de Québec pour des affaires de fraude.

L'Office de la protection du consommateur s'est également toujours intéressé aux activités de cet individu dont le nom a été relié plus d'une fois à des cours de formation pour mannequins, ou encore d'agence de placement pour secrétaires.

Cette fois, le nom de l'individu est rattaché à une entreprise du nom d'Allure Production Inc. qui offrirait pour la modique somme

de 50 \$ huit cours de formation pour mannequin.

Au moment de l'arrestation plus tôt cette semaine, il comptait déjà une bonne trentaine d'inscriptions pour le nouveau cours. Mais ce n'est pas là, l'objet de l'arrestation. Ce sont les mandats, rappelons-le.

Mais les affaires passées ont démontré que pour une raison ou pour une autre, la formation ne se rendait pratiquement jamais jusqu'au bout.

Des anciens candidats et candidates de même que des collaborateurs à de tels cours ou dans la préparation de parades de mode devant suivre le cours de ont perdu des montants totalisant plusieurs milliers de dollars, à Sherbrooke seulement.

La dernière fois que l'on a entendu parler de l'individu, à Sherbrooke, c'est lorsque la police municipale a exécuté un mandat d'arrestation émis contre lui par la police de Québec pour des affaires de fraude à Québec où depuis, il a été condamné.

Le promoteur a toujours procédé de la même façon, par le biais d'annonces classées.

Le conseil que les candidats intéressés par de tels cours devraient suivre est que dans le doute, face à des activités de genre, il vaut mieux communiquer tout simplement avec l'Office de la protection du consommateur qui saura les informer sur la fiabilité ou non de ce genre d'entreprise, si elle est incorporée et autres renseignements utiles.

À la Police municipale de Sherbrooke, c'est le détective Robert Lemieux qui est chargé de ce dossier.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

A l'abri des pannes

Les rangées d'autos dont le chauffe-moteur a été mis à contribution, hier matin, étaient monnaie courante... heureusement pour leurs propriétaires. Car le froid sibérien s'est montré sans pitié pour les véhi-

cules plus capricieux qui ne bénéficiaient pas d'une aide supplémentaire...

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

La Communauté haïtienne de l'Estrie se dissocie des propos tenus par leur ex-président

Polémique avec Jean Civil retourné en Haïti

par Stéphane L'AVALLÉE
SHERBROOKE — A distance, une polémique s'est engagée entre les membres de la Communauté haïtienne de l'Estrie et un ex-président du groupe, Jean Civil, qui a regagné Haïti en juin 1987 après un exil de plus de 20 ans, et qui milite activement au sein du Rassemblement démocrate national progressiste (RDNP).

En n'accordant aucune crédibilité aux élections prévues pour dimanche en Haïti, les Haïtiens en exil dans la région manifestent publiquement leur désaccord avec un ancien porte-parole de leur groupe. Les dirigeants de la Communauté ont d'ailleurs émis un communiqué dans lequel ils se dissocient des propos tenus par Jean Civil sur les ondes de CHLT radio, cette semaine. Ce dernier maintenant alors, et maintient toujours, que les élections haïtiennes de dimanche seront représentatives et qu'elles se dérouleront normalement.

Tout le contraire

Tout le contraire de la position exprimée par les dirigeants de la Communauté haïtienne de l'Estrie qui soutiennent que les élections seront biaisées. Elles sont mal préparées et vouées à l'échec, estime Jacques Méhu, porte-parole du groupe. Il juge que le gouvernement provisoire du général Namphy ne mérite pas la confiance du peuple.

"Ces gens-là sont très très loin de la réalité, réplique de son côté Jean Civil. Il y en a qui aimeraient peut-être revenir en Haïti en touristes et s'asseoir tranquillement sur la plage. Trop de gens prennent leur whisky bien assis dans leur maison en se téléphonant pour prendre des positions, alors que la situation sur le terrain s'aggrave", commente l'ex-président de la Communauté haïtienne de l'Estrie au cours d'un entretien téléphonique accordé au journaliste de LA TRIBUNE hier après-midi, à partir du quartier général du RDNP pour le sud-est haïtien, dans la ville de Jacmel.

"Moi, je suis venu livrer la bataille pour la démocratie et je n'ai pas peur, poursuit Jean Ci-

vil. Nous ne pouvons pas livrer la bataille à distance et la démocratie ne se fait pas sans efforts. Il faut débloquent le processus."

"Opportunisme"

Le chef du RDNP, Leslie Manigat, est désignée par les observateurs comme un des favoris dans la course à la présidence du pays. Quant à lui, Jean Civil n'est candidat à aucun poste.

Tout en reconnaissant que le RDNP a mené une "lutte réelle et valable contre le régime duvaliériste", les porte-parole de la communauté haïtienne en Estrie jugent que ce parti est désormais trop opportuniste et vise avant tout à s'emparer du pouvoir.

Le porte-parole Jacques Méhu et la présidente Gisèle Lacruz se gardent bien de prendre position pour ou contre telle formation politique, mais ils pensent que "s'il y a de l'opportunisme à ce moment-ci, il y a aussi la possibilité que ça devienne la règle".

"Ce n'est pas une position contre Jean Civil, précise Jacques Méhu. Les élections en Haïti ne sont pas une question partisane, mais plutôt une question nationale."

Entre-temps, de son bureau de Jacmel, Jean Civil continue de croire à des élections démocratiques. "Je crois que ceux qui ont pris la responsabilité de les organiser ont les moyens de faire en sorte que tout roule comme sur des roulettes. L'armée va faire son travail."

A son avis, ce sont des "bandits qui ont semé la pagaille" le 29 novembre dernier, jour d'élections annulées. "On avait demandé à l'armée de s'écarter pour faire place aux groupes de vigilance, soutient Civil. Des brigands en ont profité pour faire du trouble. Peut-être qu'il y avait des éléments de l'armée, je ne sais pas."

Pour la participation

Qu'importe, le militant du RDNP estime que l'armée haïtienne est très majoritairement favorable à l'instauration d'un régime démocratique et que les pro-duvaliéristes n'y sont plus tellement nombreux.

Il regrette par ailleurs les ap-

pels à l'abstention lancés par certains groupes, tout comme il n'accepte pas d'emblée le retrait de quatre candidats à la présidence qui, selon les observateurs, jouissaient d'une bonne popularité.

"Selon la ligne de notre parti, commente Jean Civil, on ne doit jamais s'abstenir. On ne sait pas ce qui va se passer, on ne peut pas vivre avec des présomptions. Le peuple d'Haïti n'est plus ce qu'il était il y a cinq ans. Il y a de l'espoir."

En fait, l'ex-président de la Communauté haïtienne de l'Estrie pense qu'un taux de participation de 40 à 50 pour cent aux élections de dimanche serait satisfaisant.

Si le RDNP devait être porté au pouvoir, il n'est pas exclu que Jean Civil, un des membres-fondateurs du parti, assume des charges importantes au gouvernement. Si les élections devaient mal tourner, ou même être annulées une seconde fois, Civil ne sait pas quel sera son attitude. Un retour à Sherbrooke, où il peut reprendre son poste d'enseignant dans une polyvalente? "Je me pose encore la question", laisse-t-il tomber.



Jacques Méhu et Gisèle Lacruz, respectivement vice-président et présidente de la Communauté haïtienne de l'Estrie.

Une route qui mène inévitablement au cul-de-sac...

SHERBROOKE (sl) — Peu importe ce qui se produira dimanche en Haïti, jour prévu des élections, les représentants de la Communauté haïtienne de l'Estrie estiment que la route mène inévitablement au cul-de-sac.

Les dirigeants de la communauté, qui disent représenter entre 250 et 300 Haïtiens en exil dans la région, jugent que le processus électoral engagé par le gouvernement provisoire du général Namphy enfreint les règles constitutionnelles que s'est donné le peuple haïtien après le départ du dictateur Jean-Claude Duvalier, en février 1986.

Si les élections tournent à nouveau au cauchemar et sont marquées par des massacres, comme le 29 novembre dernier, la démocratie n'aura pas gagné un

seul pouce en Haïti. Si la journée de vote conduit à l'élection d'un nouveau président, son gouvernement ne devra pas être reconnu puisque, soutiennent les Haïtiens en exil, il aura été élu en l'absence des quatre principaux candidats, eux qui ont choisi de se retirer de la course en guise de protestation, et après la destitution du premier Conseil électoral provisoire (CEP).

"On estime que le processus politique a été bouleversé, le Conseil national de gouvernement a fait un coup de force constitutionnel en destituant le premier CEP", soutient Jacques Méhu, vice-président et porte-parole de la Communauté haïtienne de l'Estrie.

A l'approche des élections du 17 janvier, le comité exécutif du groupe, présidé par Gisèle La-

cruz, réitère sa position adoptée le 29 novembre dernier, jour du rendez-vous électoral raté en Haïti. Les membres de la communauté haïtienne de l'Estrie déclarent alors que "le gouvernement (provisoire) est hors-la-loi et non représentatif des intérêts et aspirations du peuple haïtien", et qu'il avait démontré son impuissance à organiser des élections.

"Tout est concocté dans les officines du gouvernement, pense Jacques Méhu. On veut faire croire que tout est fait pour avoir un gouvernement représentatif alors qu'il n'en est rien."

Les dirigeants de la communauté haïtienne croient maintenant que l'établissement d'un véritable régime démocratique en Haïti est conditionnel au départ du Conseil national de gouver-

nement (CNP) dirigé par le général Henri Namphy. Ils exhortent donc le gouvernement canadien de couper toute aide à Haïti, qu'elle soit directe ou indirecte, dans le but d'étouffer le CNP.

"On dit souvent que les gens les plus démunis vont souffrir si les gouvernements étrangers coupent leur aide, mais il ne s'agit pas de couper de façon définitive, argumente le vice-président Méhu. Il s'agirait plutôt d'imposer un moratoire en attendant que la situation s'éclaircisse."

Selon les membres de la Communauté haïtienne de l'Estrie, le gouvernement canadien devrait démontrer plus de fermeté. "Mulroney donne une chance aux élections, nous n'en donnons pas", commente la présidente l'association, Gisèle Lacruz.

Rapprochement entre l'Association touristique de l'Estrie et les MRC

SHERBROOKE (MM) — Devant l'assurance donnée par l'Association touristique de l'Estrie de respecter les schémas d'aménagement, la Table des municipalités régionales de comté croit qu'un climat de confiance peut maintenant s'établir entre les deux organismes.

C'est du moins ce que soutient le président de la Table des MRC de l'Estrie, le maire Jean-Paul Guillolette du village de Stukely-Sud.

Le rapprochement des deux parties n'a jamais été possible depuis près d'un an en raison de la contestation, par la Table des MRC, des pouvoirs dévolus par le ministère du Tourisme aux associations touristiques régionales.

L'organisme représentant les sept municipalités régionales de comté de la région, craignait que l'ATE n'empiète sur les pouvoirs municipaux au moment de définir son plan de développement touristique régional.

Le monde municipal a toujours prétendu qu'il lui reve-

nait de définir ce plan de développement parce qu'en établissant l'aménagement et le développement du territoire, les élus s'étaient aussi préoccupés de l'aspect touristique.

En contrepartie, la Table des MRC de l'Estrie dit regretter que le ministre du Tourisme, Michel Gratton, tarde à lui donner la même assurance.

Dans une lettre qui lui était adressée le mois dernier, les représentants municipaux exigeaient du ministre Gratton qu'il confirme "que le plan de développement qu'entend élaborer l'ATE respectera intégralement le contenu de nos schémas d'aménagement".

Aucune réponse du cabinet du ministre du Tourisme n'est encore parvenue à la Table des MRC de l'Estrie.

"A cet égard, il va de soi que tant et aussi longtemps que cette situation ne sera pas clarifiée par le ministre, un préjudice majeur sera porté à la concertation et au développement touristique", de dire Jean-Paul Guillolette.

Pour attirer les touristes

Priorité au développement des pôles gagnants

SHERBROOKE — La proposition à l'effet de concentrer en priorité les efforts sur des pôles gagnants de façon à attirer un plus grand nombre de touristes a été accueillie favorablement par la trentaine de participants à la soirée de consultation tenue hier soir, à Sherbrooke, par l'Association touristique de l'Estrie (ATE).

Cet organisme tenait la deuxième de cinq séances similaires qui le porte à diviser en cinq zones de développement afin de soumettre aux questions et commentaires des intéressés le scénario de développement mis au point par trois firmes de consultants.

Des audiences publiques auront également lieu en février, avant la réalisation du plan final.

Au début de la rencontre, une douche froide a été servie à partir des toutes récentes données statistiques en provenance du ministre du Tourisme.

Il en ressort que, contrairement à l'impression générale, la région estrienne perd du terrain. Elle a glissé du 4e au 5e rang, depuis deux ans, dans les destinations retenues par les touristes. Même si l'Estrie demeure dans la moyenne, les dépenses moyennes par séjour accusent une chute importante et en plus, on note une baisse de 15 pour cent du nombre d'Américains entrés au Québec, en 1986, par les Villes frontalières.

Un élément important du scénario, celui du développement de pôles présentant un fort potentiel d'attraction, vise donc d'abord à attirer les visiteurs. Ultérieurement, le rayonnement s'effectuera sur les autres sites de l'Estrie, soutient-on.

Forfaits

Une autre stratégie qu'il importe de mettre de l'avant, selon le scénario avancé hier soir, doit permettre de retenir plus longtemps les visiteurs et d'accroître le nombre de nuitées passées en Estrie.

A cet effet, le scénario revient à plusieurs reprises sur la nécessité d'intégrer les produits offerts dans une même catégorie sous forme de circuits. La concerta-

tion reste à établir entre les diverses ressources déjà en place un peu partout et qui, révèle l'enquête menée auprès d'un échantillon jugé représentatif, constituent d'excellents points d'attraction qu'il s'agit de présenter sous une forme intéressante pour les touristes potentiels.

Les principaux produits prisés, selon l'enquête, portent sur des fins de semaine culturelle, des séjours familiaux à la plage, des forfaits de ski alpin, des séjours gastronomiques et des forfaits équestres.

Il importe de mentionner que le scénario de développement suggère à l'Estrie de

viser comme clientèle la classe moyenne supérieure. Il ressort par contre que les touristes s'amènent ici en couple ou avec des amis, mais pas avec les enfants.

À la lumière des préférences manifestées, le plan de développement dépeint notamment l'absence d'événement majeur, la trop grande privatisation des berges des lacs et des rivières, les lacunes au chapitre de la qualité de la restauration, pour ne mentionner que ceux-là.

Jeunes cambrioleurs pris sur le fait à Fleurimont

SHERBROOKE — A leur retour à la maison, des propriétaires d'une maison privée de la rue Brulotte, à Fleurimont, ont surpris des jeunes cambrioleurs en pleine action.

Le propriétaire s'approchait du balcon quand la porte s'est entrouverte. Y apercevant un inconnu, il lui a demandé ce qu'il faisait là. Pour toute réponse, la porte s'est refermée.

Le témoin l'a aussitôt rouvert pour saisir le suspect et le maintenir par terre. Pendant ce temps, l'épouse alertait les policiers sherbrookois.

Les compagnons du voleur coincé ont aussitôt pris la fuite sans demander leur reste.

Pendant que le propriétaire

maîtrisait le suspect, un véhicule suspect a roulé deux fois devant la maison. La seconde fois, un avertissement devait venir du véhicule: "Lâche-le, c'est mon frère!"

Puis les policiers arrivent dans le décor et procèdent à l'arrestation de tous les suspects, celui cloué au sol et les autres dans la voiture.

Il y en avait quatre au total: trois gars et une fille, à savoir un individu de 18 ans, un de 17 ans et deux de 16 ans.

La poignée de porte de la maison avait été brisée avec une pince-étau, façon de procéder fort répandue chez les cambrioleurs.

Encore un chaudron oublié sur la cuisinière

SHERBROOKE — Après que les pompiers de Sherbrooke eurent enfoncé la porte, ils ont trouvé le locataire dormant sur un fauteuil dans le salon.

Sur la cuisinière, achevait de se consumer le rôti calciné dont l'odeur particulière avait alerté un voisin de palier.

L'incident s'est déroulé vers une heure du matin, hier, dans un appartement de la conciergerie située au 1689 de la rue Ledoux, dans Ascot.

Le problème a été prestement réglé. La note de dommages et de nettoyage se chiffrera à plusieurs centaines de dollars.

En début de semaine, les pompiers étaient intervenus pour un feu causé par un chaudron d'huile à friture surchauffée.

Les dommages causés à la maison unifamiliale dépassaient les 40,000 \$.

Les membres du Département de prévention avaient saisi l'occasion pour rappeler aux gens que les plats laissés sur la cuisinière, surtout les chaudrons d'huile à friture, demandent une occasion constante.

Dans l'appartement de la rue Ledoux, il n'y avait pas d'avertisseur de fumée.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

La Tribune est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press, Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

COURS DE TRAITEMENT DE TEXTE SUR WORD PERFECT

- En entreprise ou à nos locaux
- Par petits groupes (2 à 5)
- 1 ordinateur par personne
- De jour ou de soir
- 8 périodes de 3 heures
- Prix très raisonnable

DEBUT DE LA PROCHAINE SESSION LE 25 JANVIER 1988.

Pour informations et inscriptions:
C F D INFORMATIQUE INC.
(819) 822-2290

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIE

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel:
LAC-MEGANTIC — RICHMOND
— ASBESTOS, composez 0 et demandez Zenith 5-3060
A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

BURGER KING VOUS PROPOSE LE HAMBURGER A 49¢

Une vraie bonne offre. Un vrai bon hamburger.

Du boeuf pur à 100%, grillé sur le feu, garni de ketchup, de moutarde et de cornichons (Limite de 5 par client.)

BURGER KING

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE COMPTON

TIENDRA SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 16 JANVIER 1988 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAWYERVILLE A 10h a.m.

VOTRE CAMPAGNE DE FINANCEMENT A BESOIN DE \$\$\$\$\$?

NE CHERCHEZ PLUS!

LES DISTRIBUTIONS LAMONTAGNE

agent provincial des excellents produits **LOWNEY ET HERSHEY CANADA** A Sherbrooke

Campagne de souscriptions 564-1014 ou composez sans frais: 1 800 567 3435 pour l'extérieur. 564-6429

Michel Vachon, représentant à votre service depuis 6 ans.

Merci à tous nos clients.

Fauteuil électrique

démontable en trois pièces, avec siège amortissant, commande sur la roue avant.

Paniers à l'avant et à l'arrière.

Service Orthopédique Sherbrooke FERNAND GROLEAU
600, rue King est, Sherbrooke
566-5551

PRATIQUES ET ÉCONOMIQUES
MEUBLES
 EN
5215
 BOUTIQUE

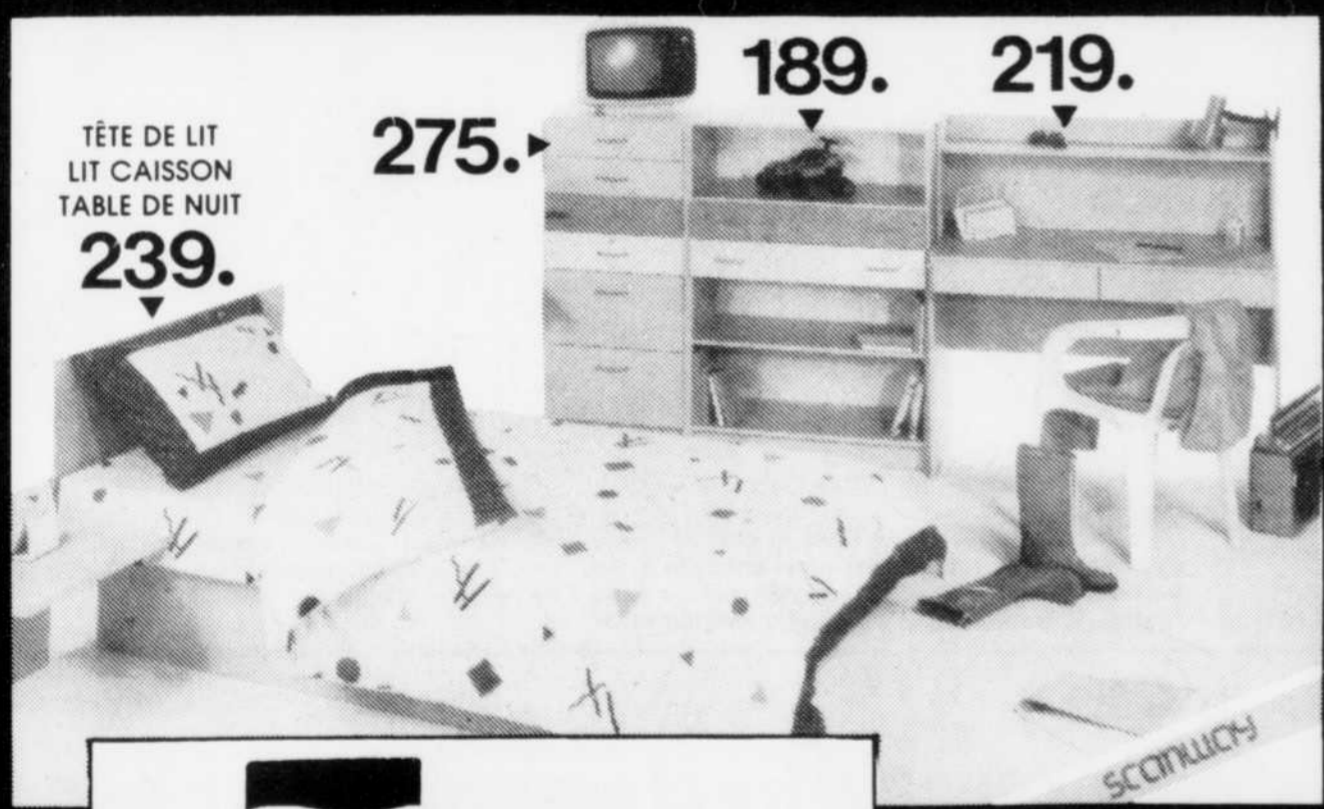
DES Meubles à votre image
image
MISES
 et à juste prix!



▲ VRAI CUIR
 CHAISE "ROBERT"
439.
 TABOURET EN SUS

SOFA "CINDY"
449.
 ET PLUS

▲ CHAISE "ROGER"
219.
 TABOURET EN SUS



TÊTE DE LIT
 LIT CAISSON
 TABLE DE NUIT
239.

275. **189.** **219.**



LIT COMPLET
 AVEC MATELAS
 ET ÉCHELLE
334.

32" ▲ **209.** 20" ▲ **169.**

sommex

MATELAS 312 RESSORS

ENSEMBLE SIMPLE **169.** ENSEMBLE DOUBLE **209.**

Des meubles à votre image!

MEUBLES
 chez **PIERRE**

DEPUIS 26 ANS

DEMANDEZ LA CARTE MAISON

 visa et master card acceptées
 LIVRAISON GRATUITE
 PLAN MISE DE CÔTÉ

5215, BOUL. BOURQUE,
 ROCK FOREST,
 864-4251

RÉGIONAL

Individu accusé de tentative de meurtre

Homme atteint d'une balle dans un club de danseuses

par Maurice CLOUTIER
ARTHABASKA — Un ex-sympathisant du club de mortards Evil's One de Victoriaville, Jean-Pierre Mathieu, âgé de 27 ans, de Victoriaville a été formellement accusé d'une tentative de meurtre contre le fils de la propriétaire du club de danseuses Mont St-Michel, à Arthabaska.

joué le trouble-fête une bonne partie de la soirée.

La victime repose toujours à l'hôpital dans un état qui n'inspire aucune crainte. M. Boisvert a cependant subi une intervention chirurgicale hier.

Pendant ce temps, Mathieu a comparu en fin d'après-midi au palais de justice d'Arthabaska devant le juge Marc Choquette de la Cour des sessions de la paix.

Une accusation d'utilisation d'une arme à feu s'ajoute à celle de tentative de meurtre. Envoyé en prison, il reviendra devant le juge mardi prochain pour son en-

quête sur cautionnement. La Couronne devrait déposer une nouvelle brochette d'accusations contre Mathieu à ce moment. L'enquête policière est menée conjointement par les enquêteurs de la SQ, poste d'Arthabaska, et ceux de l'Escouade des crimes majeurs.

Windsor baptise son centre communautaire du nom de René Lévesque

par Claude CORRIVEAU

WINDSOR — Ce n'est qu'après plusieurs minutes de discussions que les élus municipaux ont finalement accepté de baptiser le centre communautaire de Windsor: Centre communautaire René Lévesque.

L'édifice de la rue St-Georges fut acquis par la municipalité en 1981 et était connu sous le nom de Centre communautaire à la suite d'un concours, quelque temps après l'acquisition, au cours duquel 67 personnes avaient remis une pétition aux autorités municipales demandant de le nommer simplement "centre communautaire de Windsor". Plus d'une vingtaine de noms avaient été soumis à cette occasion.

Récemment le conseiller Richard Normandin alléguait que "centre communautaire" était beaucoup plus une définition d'un immeuble que d'un nom. Il a donc proposé la nouvelle appellation du cen-

tre. "Je considère qu'il n'a pas de nom, c'est pourquoi je fais cette proposition. Si le centre communautaire avait déjà été baptisé je n'aurais pas voulu en changer le nom" d'expliquer le conseiller.

Par ailleurs, Irénée Pellerin fut le seul des cinq conseillers présents à s'opposer, parce qu'il considère qu'il avait déjà un nom.

"J'inscris ma dissidence par principe, a-t-il dit. Je reconnais que M. Lévesque a été un grand homme mais j'estime que nous devons nous soumettre à la décision de 1981 qui, à la suite d'un concours parmi la population, avait conduit à l'adoption d'une résolution qui nommait le centre, Centre communautaire de Windsor". M. Pellerin ajoutait qu'il aurait préféré que les membres du conseil patient pour éventuellement donner le nom de ce grand Québécois à une future rue ou à une éventuelle acquisition d'un édifice.

Incidents dignes du far-west

Poursuite de 120,000 \$

SHERBROOKE — MM. Bruno et Alain Gravel ont réclamé une compensation de 120,000 \$ à quatre personnes d'une même famille pour des incidents qui pourraient tenir des meilleurs épisodes du far-west.

Leur poursuite civile a été inscrite en Cour supérieure du district de St-François par leur avocat Marc Vaillancourt.

Cette affaire a commencé le 28 février dans leur établissement licencié.

La procédure relate qu'un client en ébriété, qui cherchait noise à d'autres personnes, a demandé aux requérants de lui prêter de l'argent pour continuer à boire, mais ces derniers ont refusé.

Il a alors dit qu'il devrait assommer l'un des deux M. Gravel parce que leur refus était intolérable et il a tenté de les frapper.

Les requérants l'ont expulsé de leur bar en l'informant qu'il serait dorénavant "barré".

Il est revenu avec l'un de ses frères pour faire un mauvais parti à MM. Gravel mais il les ont renvoyés avec l'aide d'autres clients.

Les deux expulsés sont retournés avec un autre membre de leur famille au bar, où ils sont arrivés face à face avec des policiers mandés sur les lieux.

10 jours plus tard

Une dizaine de jours plus tard, M. Alain Gravel a dû sauter dans un banc de neige pour éviter d'être heurté par une voiture occupée par les quatre intimés alors qu'il faisait du jogging.

Toujours selon la déclaration, M. Alain Gravel circulait en tracteur le 23 octobre lorsque deux

membres du groupe lui barrèrent la route avec leur voiture et que l'un d'eux a menacé de l'assommer et que l'autre pointait une carabine en sa direction et a tiré des coups de feu.

M. Bruno Gravel est alors arrivé sur les lieux et s'est porté au secours de son frère avec un bâton.

Il s'en est suivi une bagarre au cours de laquelle M. Alain Gravel a reçu un coup de bâton de baseball sur la tête.

Autres coups de feu

On a tiré d'autres coups de feu pour forcer M. Bruno Gravel à lâcher son bâton.

M. Bruno Gravel a demandé à son passager d'aller chercher la police, mais on a enlevé les clés de sa voiture pour l'empêcher de partir.

M. Bruno Gravel, qui se trouvait sous la menace de l'arme, a aussi subi des coups.

Une voiture passant sur l'entrefer a chassé les intimés.

M. Alain Gravel réclame entre autres 10,000 \$ pour perte auditive de l'oreille gauche et M. Bruno Gravel 10,000 \$ aussi pour dislocation de l'épaule.

Ils veulent également une compensation pour souffrances, choc émotionnel, perte de jouissance de la vie et humiliation.

MM. Gravel désirent enfin une indemnité de 20,000 \$ chacun en vertu de la charte des droits et libertés de la personne.

Le festival de la vapeur reviendra cette année

ROCK-ISLAND (MD) — C'est officiel, le quatrième festival de la vapeur, organisé par l'organisme sans but lucratif Technologies du Patrimoine, aura lieu la dernière fin de semaine de mai à Rock-Island.

C'est ce que les administrateurs ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle, qui a reporté à la présidence Mme Valérie Cérini, ex-propriétaire de l'hebdomadaire The Stanstead Journal.

Malgré un nombre restreint de participants à cette réunion, les dirigeants ont procédé à la lecture des différents rapports des comités et à l'adoption de règlements régissant cet organisme créé pour relancer et faire connaître la technologie d'autrefois, tout en stimulant l'impact touristique.

L'exposition des différentes machines fonctionnant à la vapeur se déroulera sur les terrains de l'école Sunnyside de Rock-Island, avec un petit changement au niveau des bateaux fonctionnant à la vapeur. Pour ceux-ci, l'on tentera de rapprocher les activités en utilisant la plage du terrain de camping KOA, située près du lac Crystal à Stanstead, afin de permettre aux propriétaires des bateaux et à la population de mieux les voir et de les utiliser.

L'organisation du festival dispose d'un montant de 5,000 \$ et l'un des principaux handicaps, comme c'est le cas pour la majorité des organismes sans but lucratif, est la pénurie de bénévoles. Un noyau d'une dizaine de personnes effectue présentement un travail colossal.

Le directeur général de Drummondville démissionne de l'Office des personnes handicapées

par Gérald PRINCE

DRUMMONDVILLE — M. Jean-Jacques Paradis, directeur général de Drummondville, vient de démissionner comme membre du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

C'est ce qu'a confirmé hier à LA TRIBUNE, M. Rodrigue Desmeules, chef du cabinet du ministre Robert Dutil, responsable de l'OPHQ auprès du gouvernement du Québec.

M. Paradis invoque des "raisons personnelles" à l'appui de sa démission, mais au bureau du ministre Dutil, on reconnaît l'existence de contestations contre la nomination encore récente de M. Paradis et on estime qu'elles sont reliées à sa déci-

sion de démissionner.

M. Paradis, qui a occupé le siège de directeur général de l'Office de sa fondation jusqu'en 1986, s'est refusé à tout commentaire sur cette affaire. Il a plutôt référé les journalistes à la direction de l'Office des Personnes handicapées, disant qu'il appartenait à cet organisme de faire connaître son point de vue. Quant à l'Office, on référerait les journalistes au ministre lui-même.

L'accusé aurait tiré à bout portant sur André Boisvert, également âgé de 27 ans, à 23h50 mercredi soir, en pleine salle de spectacles. Une dizaine de clients étaient dans le bar à ce moment.

Le projectile, provenant d'un revolver de calibre .32, a atteint la victime au haut du corps, près de l'épaule. Profitant d'un moment de distraction de l'accusé, une danseuse aurait alors mis la main sur l'arme de Mathieu, selon des informations obtenues de source policière.

Les policiers de la Sûreté du Québec du poste d'Arthabaska et de la Sûreté municipale d'Arthabaska sont intervenus promptement, puisqu'ils venaient déjà d'être avisés qu'un individu, l'accusé incidemment, faisait du grabuge dans l'établissement. L'individu n'a pas résisté à son arrestation.

Selon le relationniste de la SQ, M. Serge Montpetit, Mathieu aurait tiré sur André Boisvert uniquement parce que ce dernier, qui travaillait comme serveur aux tables, est allé l'avertir de se calmer. Aucune querelle verbale et aucun échange de coups n'a précédé le coup de feu, a mentionné M. Montpetit. Passablement éméché, l'accusé aurait



(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Le club de danseuses Mont Saint-Michel d'Arthabaska, qui est reconnu comme un endroit paisible, a été le théâtre d'une tentative de meurtre en fin de soirée mercredi.

Aux Villes frontalières

Investissements de près de deux millions \$ et 51 nouveaux emplois

BEEBE (MD) — Le député du comté de Mégantic-Compton-Stanstead à la Chambre des Communes, Me François Gérin a annoncé hier matin des investissements totalisant presque deux millions \$ pour le secteur des Villes frontalières, principalement dans le domaine du granit et qui permettront la création de 51 emplois.

Ces investissements ont été rendus possible grâce à des subventions de 627 000\$. Me Gérin a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un cadeau du gouvernement, mais bien une remise, en partie à tout le moins, des impôts collectés dans la région. "Ma satisfaction à ce chapitre est de voir et de prendre les moyens afin que chaque région reçoivent ce qui lui est dû". A ce chapitre Me Gérin s'est déclaré particulièrement fier d'avoir conservé un record "très enviable" au chapitre des subventions industrielles.

Les firmes visées par cette annonce faite à l'hôtel de ville de Beebe en présence des maires et conseillers de la région, sont: Rock of Ages avec un investissement de 975 000 \$, une subvention de 228 000 \$ pour la création de 15 emplois; Granite Canusa Inc. avec un investissement de 813 000 \$, une subvention de 169 250 \$ et la création de 10 emplois; le Centre de Polissage Beebe Inc. pour un investissement de 110 000 \$ avec une subvention de 27 500 \$ et la création de deux emplois; Rouleau Granite pour un investissement de 100 000 \$ et une subvention de 25 000 \$ et la création de quatre emplois. Toutes ces compagnies ont reçu ces argent dans le cadre du programme de développement industriel régional.

Par ailleurs, la firme les Outils Coupants Tivoly recevra 79 280 \$

dans le cadre du programme d'intégration de la main-d'oeuvre et d'apprentissage. Il s'agit de 20 emplois dont 10 sont déjà créés et qui pourront être intégrés aux autres employés réguliers à la fin du programme.

La firme Jomac Canada, le plus important manufacturier de gants de travail en coton au Canada a pour sa part obtenu un contrat de 97 000 \$ du fédéral, pour la confection de gants de travail.



(Photo La Tribune par Maxime Doyon)

Le maire de Beebe, M. Lucien Gagnon était particulièrement fier pour sa municipalité hier, lors de l'annonce par le député Me François Gérin d'investissements et de subventions à six entreprises de Beebe et la région. L'on retrouve de gauche à droite assis, M. Bronson (Granite Canusa), Me Gérin, le

maire Lucien Gagnon, Ted Hayden (Rock of Ages); debout dans le même ordre: Gratien Lavoie (Tivoly), Jean-Paul Garneau (Jomac), Claude Rouleau (Rouleau Granite) et André Castonguay du (Centre de Polissage Beebe).

Pour annexer une partie de Danville

Shipton s'adressera directement à Québec

par Henri RICHARD

DANVILLE — Le Canton de Shipton s'adressera directement au ministère des Affaires municipales, pour annexer une parcelle de terrain de quelque six acres incluse dans les limites territoriales de Danville, sur laquelle est érigé son nouvel hôtel de ville.

Le maire du Canton de Shipton, Marcel Grenier, a précisé que la demande d'annexion refusée par Danville, n'avait pour objectif que de recueillir un appui supplémentaire à la requête qui sera déposée au ministère.

"La partie qu'on veut annexer représente environ six acres sur les 172 que l'on a dû acquérir pour concrétiser le projet de l'étang Burbank, explique le maire Grenier. Ce lopin de terre est situé à l'extrémité de l'étang Burbank où l'on a construit notre hôtel de ville. Pour nous, c'est une question que tous nos équipements municipaux se retrouvent sur notre territoire".

Comparaison

Invité à commenter la comparaison soulevée par un membre du conseil municipal de Danville, à l'effet que sa municipalité n'avait jamais adressé une demande d'annexion à Shipton

pour leur site du champ d'épuration des eaux qui est situé sur le territoire du Canton, M. Grenier a qualifié cette argumentation de "ridicule".

"Si on disait oui à Danville pour l'annexion de ce terrain, on perdrait au moins 100 000 \$ au chapitre de l'évaluation municipale, soutient-il. Cette annexion comprendrait toutes les maisons situées entre le champ d'épuration des eaux et la route 116. A l'étang Burbank, il n'y a aucune maison sur le terrain que l'on désire annexer".

Loisirs

Concernant le dossier des loisirs, le maire de Shipton s'est dit prêt à négocier comme par les années passées.

"Je ne suis pas sûr que le fait que Danville veut baser sa demande sur le nombre de gens de Shipton qui utilisent son service de loisirs, va changer bien des

choses. Je pense qu'on a déjà été généreux envers eux en leur donnant 8 000 \$ l'an dernier, car j'estime qu'on a plus de résidents qui vont à Asbestos, et notre cotisation s'élèvera à cet endroit autour de 7 500 \$ en 1988" d'analyser le maire Grenier.

Dans les prochaines négociations, le premier magistrat de Shipton a l'intention d'inclure l'étang Burbank, qui, estime-t-il, constitue une aire de récréation

utilisée par un bon nombre de danvillois dans laquelle le Canton et le gouvernement provincial auront investi jusqu'à date près d'un demi-million \$.

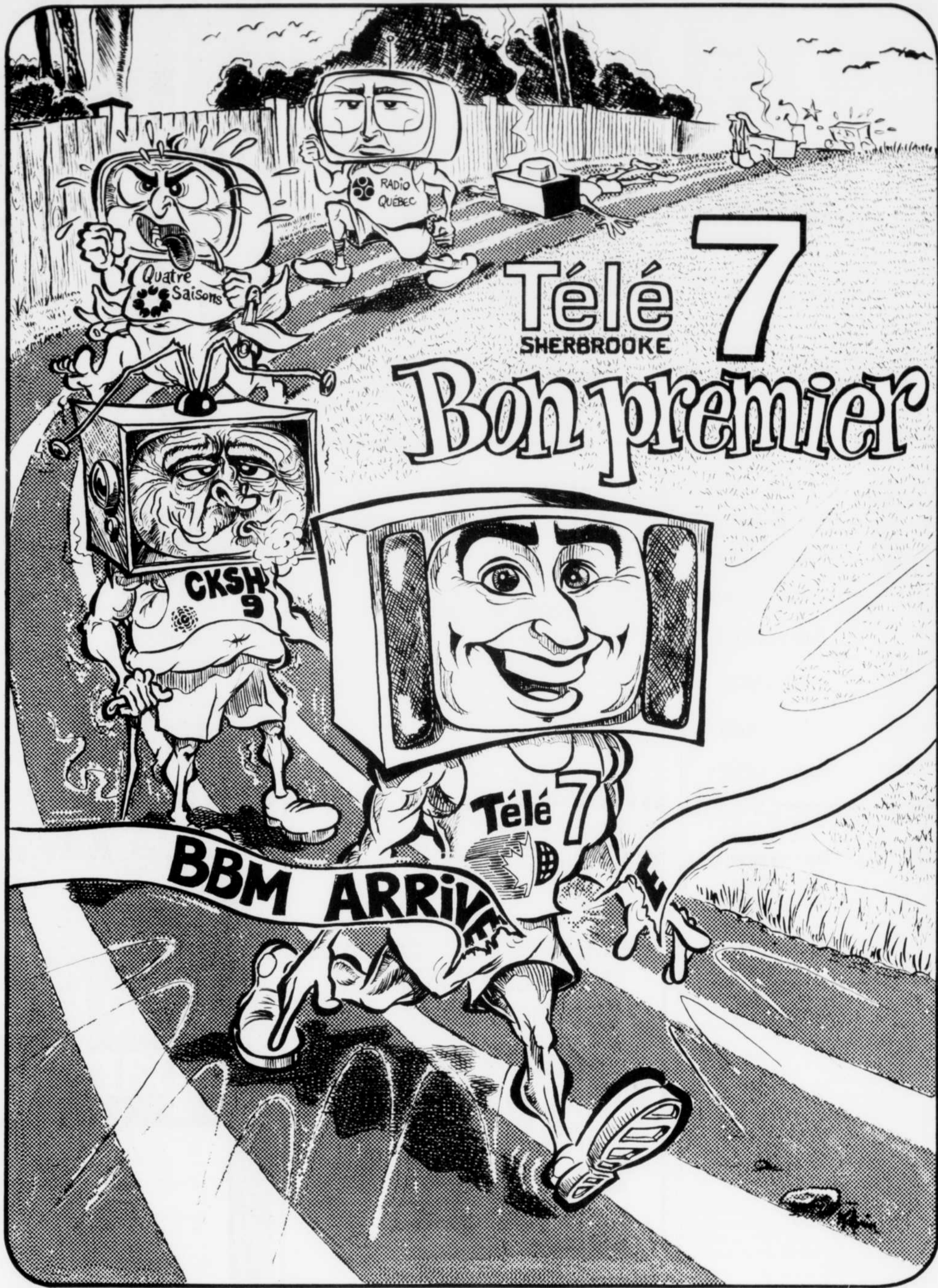
"Il existe 36 façons de présenter des chiffres, poursuit le maire Grenier. Si Danville exige une forte augmentation dans son entente de loisirs, nos gens ne sont pas à la rue avec l'entente globale que l'on a avec Asbestos. Ça fait une bonne porte de sortie".

Le voleur pourrait ne pas être loin

ROCK-ISLAND (MD) — Les enquêteurs attachés à l'enquête du premier hold-up à survenir dans la région des Villes frontalières en 1988 n'éliminent pas pour l'instant la théorie voulant que le voleur soit effectivement de la région des Villes frontalières. Rappelons que ce vol est survenu le 5 janvier, alors qu'un voleur solitaire mesurant 5'6" et pesant approximativement 150 livres, a fait main basse sur une somme de moins de 10 000 \$, à la succursale de la banque Royale du Canada de Rock-Island.

Pour l'instant, l'auteur et ses complices possibles sont toujours au large et les informations voulant qu'un camion ait été aperçu après l'incident ont été vérifiées, sans toutefois apporter des indices concluants.

Il est à noter que la banque a offert une récompense pour tout renseignement menant à la découverte de ou des auteurs de ce hold-up. Toutes informations peuvent être soumises à M. Robert Lauzon attaché à la Sûreté du Québec.



Télé 7
SHERBROOKE
Bon premier

Télé 7
Sherbrooke

Vous dit Merci!

Un autre employé de Loto-Québec suspendu

MONTREAL (PC) — Un troisième employé du bureau régional de Loto-Québec à Montréal-Ouest a été suspendu de ses fonctions au cours des dernières heures relativement au détournement de lots-bonis contenus dans les sachets de la loterie la Provinciale.

Guy Langelier (représentant pour Loto-Québec) et John Spada (agent de développement pour Loto-Québec) qui ont comparu mercredi en Cour des sessions de la paix à Montréal travaillaient également à cet endroit. Des accusations de fraude, de complot et d'abus de confiance ont alors

été portées contre eux.

Huit autres personnes ont été accusées mercredi de fraude et de complot dans cette affaire de lots-bonis, dont deux à Québec.

Il s'agit d'Emile Di Bernardo et Frank Taddeo (grossistes pour Loto-Québec), Marie-Paule Colicchio, Armand Seguin, Leona Spada, Linda Spada-Di Bernardo, Michel Clavet et André Lelièvre.

Tous ont été libérés moyennant certaines conditions, dont des dépôts ou des cautionnements. Les dates de leur procès seront fixées le 18 février.

Les plaintes à leur endroit ont été portées pour la période allant du 1er octobre 1987 au 12 janvier dernier.

Quant au troisième employé du bureau de Montréal-Ouest, son nom ne peut être divulgué puisqu'il n'a pas encore comparu. La SQ n'a pu indiquer à quel moment cette procédure aura lieu.

Selon la Sûreté du Québec

(SQ), des lots de billets de la Provinciale étaient acheminés chez des gens qui les examinaient sous un faisceau lumineux de façon à identifier les sachets contenant des bonis de \$5, \$50, \$500 ou \$5.000.

Une personne était ensuite recrutée pour réclamer la somme gagnée, supposément trouvée par hasard.

Le chef du département d'obstétrique se porte à la défense de l'interne

MONTREAL (PC) — Le chef du département d'obstétrique de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, le Dr Pierre Raynault, s'est porté hier à la défense de l'interne qui a posé un mauvais diagnostic une demi-heure environ avant que Mme Sihame Debili n'accouche de façon spectaculaire dans les toilettes de sa chambre.

L'interne a confondu contractions et gastro-entérite. "C'est une erreur compréhensible, dit-il. Ne pouvant effectuer de toucher vaginal par crainte des infections, il était limité dans ses examens. Après avoir palpé la patiente, il n'a pas détecté de contractions. Il a conclu que les maux de ventre étaient probablement causés par des problèmes de digestion".

L'erreur est-elle attribuable à l'inexpérience? Le Dr Raynault hésite à répondre. "Durant ma longue carrière, plusieurs patientes m'ont joué de vilains tours. Avec mes 25 années d'expérience, disons que mes chances de poser un bon diagnostic auraient été meilleures que les siennes". Pour sa part, la jeune mère tunisienne a expliqué qu'elle ne pouvait reconnaître les contractions ayant accouché une première fois par césarienne.

Dans toute cette histoire abracadabrante, explique le directeur, "ce qui choue le public autant que l'hôpital, c'est l'endroit: les toilettes. Si la patiente avait accouché sur une civière ou dans un taxi, personne n'aurait fait un plat".

Une autonomie accrue réclamée

QUEBEC (PC) — La Conférence des Conseils régionaux de santé et de services sociaux réclame une autonomie accrue vis-à-vis du gouvernement en matière de gestion des ressources en santé mentale.

En commission parlementaire hier, la présidente de la Conférence, Mme Denise Lalancette a appuyé la recommandation du rapport Harnois de donner aux CRSSS le mandat de planifier l'organisation des services en santé mentale dans chaque région.

Mais elle a également réclamé le mandat d'administrer ces plans régionaux.

La pratique actuelle veut que les CRSSS soumettent des plans mais il revient à Québec de les approuver ou de les défaire.

Si bien qu'un CRSSS peut élaborer des plans régionaux, après consultation avec les divers intervenants de la région (hôpitaux, organismes communautaires, centres d'accueil, CLSC), mais risque de voir son travail démolir si le ministère ne l'approuve pas.

Par ailleurs, les CRSSS se réjouissent du fait que le rapport Harnois ne définit pas de façon précise le rôle des divers intervenants en santé mentale, parce que, selon eux, ces rôles "ne sont pas coulés dans le béton" et varient selon les régions.

Consommation record chez Hydro-Québec

MONTREAL (PC) — En raison du froid sibérien qui enveloppe le Québec depuis mercredi soir, Hydro-Québec anticipait une demande record d'électricité entre 17h et 20h hier soir — totalisant quelque 27.000 mégawatts environ — mais sans pour autant que celle-ci n'excède la capacité totale de son réseau qui est de 27.950 mégawatts.

Le niveau de consommation enregistré hier éclipse ainsi l'ancien record d'Hydro établi le 6 janvier dernier. Ce jour-là Hydro a vendu près de 26.400 mégawatts aux heures de pointe. Hier, les problèmes d'Hydro étaient accentués du fait que les magasins bénéficiaient d'une heure de fermeture tardive.

Téléphones d'urgence installés entre Montréal et St-Césaire

QUEBEC (PC) — Une vingtaine de téléphones d'urgence seront installés entre Montréal et St-Césaire, le long de l'autoroute des Cantons de l'Est, a annoncé hier le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté.

Il s'agit là d'un projet-pilote visant à recueillir des données qui serviront à orienter les décisions du ministère des Transports dans ce domaine. On voudrait évaluer dans quelle mesure ce service d'urgence contribuera à réduire les délais d'intervention en cas d'accident.

L'expérience, qui prendra fin le 31 octobre 1988, a été rendue possible grâce à la contribution de l'entreprise privée Ultramar, les Caisses populaires Desjardins et Bell Cellulaire.

La disparition des postes de péage sur les autoroutes a entraîné le retrait des appareils téléphoniques et ce projet correspond à un besoin maintes fois exprimé depuis, a expliqué M. Côté dans un communiqué émis à cette occasion.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

31102

Personnel demandé

Serveuses
serveurs
plongeurs
disque-jockey

pour bar et brasserie.

s'adresser au
1925 Belvédère sud
Sherbrooke

32348

INGERSOLL-RAND CANADA INC.
Sherbrooke

Très importante usine de Sherbrooke, fabricant de machinerie lourde industrielle offre présentement une excellente opportunité d'emploi aux personnes qualifiées à ces occupations:

- Opérateur de presse à rouleaux — 400 tonnes.
- Opérateur de découpeuse à chalumeaux multiples
- Opérateur de cisailles

Les personnes désirant relever ce défi très intéressant doivent avoir une bonne connaissance de l'équipement, de toutes les procédures telles que lecture de plans et avoir aussi de deux à trois ans d'expérience pertinente.

Salaires et conditions de travail excellentes en plus d'une gamme d'avantages sociaux très avantageux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Coordonnateur des relations industrielles
C.P. 1500
Sherbrooke, QC, J1H 5M3

32102

Collège Mont Notre-Dame
114, rue Cathédrale
Sherbrooke, J1H 4M1

QUESTION DE RÉUSSITE SCOLAIRE?

— si on compare:
écoles publiques, écoles privées
niveau régional, niveau provincial,


nos élèves performant **au-dessus** des moyennes, à chacun des examens communs du M.E.Q.

le choix d'aujourd'hui pour un demain réussi.

31978

NOUS CONSTRUISONS POUR MIEUX VOUS SERVIR

AUCUN AUTRE FABRICANT NE PEUT VOUS DONNER LES MOTIVATIONS QUE VOICI.



S'il vous faut de sérieuses motivations avant d'acheter une nouvelle voiture, considérez celles-ci: qualité, fiabilité et longévité. Des qualités innées dans chacune des voitures Volvo 1988. De la légendaire Volvo 240 — le modèle le plus abordable — à la Volvo 780, un coupé au design très italien qui vous offre tout le luxe possible et imaginable. Les mêmes qualités se retrouvent bien sûr dans chacun des modèles, sedans ou familiales, de notre prestigieuse série 700. La plus impressionnante étant la 760, avec ses nouvelles lignes racées. Ce que vous remarquerez d'abord, c'est le nouveau profil avant de la 760. Mais lorsque vous prendrez le volant, vous remarquerez des caractéristiques bien plus importantes. Dont une nouvelle suspension à bras de liaisons multiples qui facilite non seulement la conduite, mais donne à la 760 une tenue de route des plus confortables. Également réconfortantes pour ceux qui se soucient de leur sécurité, des caractéristiques standard comme un dispositif de freinage anti-blocage.* Comme vous voyez, peu importe le modèle de Volvo choisi, vous obtenez bien plus qu'une voiture bon chic bon genre, bien aménagée. Vous vous assurez de la qualité, de la fiabilité, de la durabilité et d'une technique en matière de sécurité qui ont fait la renommée de Volvo. Ceci devrait suffire à vous motiver, non? **VOLVO** (Une voiture digne de confiance)

* Freinage anti-blocage: standard sur les modèles 780, 760 et 740 Turbo. Ce dispositif n'est pas disponible sur la 240 © 1987 VOLVO CANADA LTEE

SHERBROOKE TRUST
Membre du groupe **TRUSTCO GENERAL**

DIRECTEUR-ADJOINT — PRODUCTION SERVICE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Sherbrooke Trust est à la recherche d'un directeur-adjoint à la production au Service des prêts hypothécaires.

FONCTION: La tâche consiste entre autres à recevoir la clientèle, procéder à l'inspection et à la négociation en matière de prêts hypothécaires et assurer un suivi des dossiers en production.

QUALIFICATIONS REQUISES: Le titulaire devra connaître le marché immobilier, posséder les connaissances de base en évaluation et en négociation et aura à son actif une expérience pertinente. Le bilinguisme est essentiel.

TRAITEMENT: Selon les normes du protocole en vigueur au Sherbrooke Trust.

Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 28 janvier 1988

BU: Directeur des prêts hypothécaires
Sherbrooke Trust
2727 King Ouest
Sherbrooke (Québec), J1L 1C2

32409

Nouveau concessionnaire

VOLVO Raymond AUTO CENTRE

4367, Boul. Bourque, B.P. 2945
Nouvelle adresse **ROCK FOREST, J1N 1G3**
(819) 564-1600

32590X

DÈS LE 19 JANVIER 1988



Une fierté à partager!

Collectionnez les huit flûtes à champagne classiques.

Votre livret de bons est déjà en route. Utilisez-le pour compléter votre collection exclusive de verres soulignant le Relais du flambeau olympique. Chaque verre porte l'emblème du Relais, décoré d'or à 22 carats.

Commencez votre collection bientôt.

Vous obtiendrez un verre contre 1 \$ sur présentation d'un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant. Chaque fois que vous vous procurerez un verre, Petro-Canada versera 10 c au Fonds spécial du Relais, ce qui permettra d'offrir des bourses aux athlètes amateurs canadiens et à leurs entraîneurs.

Fêtez l'événement!

La flamme olympique s'achemine rapidement vers Calgary pour l'ouverture des XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver. Joignez-vous à nous et à tous ceux qui encouragent de leurs applaudissements les porteurs du flambeau olympique.

XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver



PETRO-CANADA

Commanditaire et organisateur du Relais du flambeau olympique

L'offre est valable aux stations-service Petro-Canada participantes.

® Marque officielle © Association olympique canadienne 1975, 1986